



Lorient : la place Jules Ferry sous surveillance acoustique

Chaque année, la Ville de Lorient reçoit le festival inter celtique et en parallèle le festival « off ». Ce dernier s'installe à différents endroits et principalement sur la place Jules Ferry qui comporte de nombreux établissements diffusant de la musique susceptibles d'être à l'origine de nuisances pour le voisinage.



Consciente des problèmes de bruit généré par ces activités lors du festival mais aussi tout au long de l'année, la Ville de Lorient a choisi de réaliser une surveillance acoustique aux abords de la place Jules Ferry, haut lieu de l'activité nocturne lorientaise. C'est le bureau d'études acoustiques JLBI Conseils qui a été choisi pour mettre en place ce système permanent de surveillance. Jean-Louis Bisquay a retenu le système OPER@ de 01 dB- métravib pour remplir cette tâche.

Le système comporte une station OPERA-EX bi-voies et quatre balises OPERA-RF qui mesurent le niveau sonore de la place en permanence. Les données sont transmises directement par Internet au serveur situé chez JLBI Conseils. Celui-ci peut alors les traiter afin de réaliser des rapports d'activité pour la Ville de Lorient. Ce système, installé depuis le 21 juin (jour de la fête de la musique) et pour une durée de trois ans, permettra d'évaluer l'évolution du niveau sonore de la place Jules Ferry dans le temps mais aussi de mettre en place des actions pour le réduire.

Ainsi cela a permis d'identifier, à ce jour, les bruits « habituels » tels que : la circulation automobile, les sorties des établissements recevant du public, les bruits de chantiers ou des matériels de voirie (balayeuses ou encore les bennes pour la collecte des déchets).

Mis en évidence, ces types de bruit sont analysés un à un et font l'objet au regard de leur importance (intensité ou fréquence d'apparition), de traitements spécifiques menant à une réduction du bruit dans la ville. Les balises Opér@ permettront d'en suivre les évolutions et d'en qualifier les acquis.

Pour en savoir plus :
Jean-Louis Bisquay
Tél. : 02 97 37 01 02

La Chine part en guerre contre le bruit

Les discothèques, karaokés et autres salles de jeux devraient faire face à un grand nombre de contraintes, désormais pour s'implanter, selon un nouveau règlement chinois, afin de lutter contre le bruit.

Ce nouveau règlement du ministère de la Culture, interdit l'implantation de discothèques ou de karaokés à proximité des zones résidentielles. Ainsi, les lieux de divertissement ne pourront plus ouvrir dans les immeubles, musées, bibliothèques, sites culturels, gares, aéroports, ou à proximité des écoles, hôpitaux et infrastructures gouvernementales, Pékin laissant aux gouvernements locaux la liberté de déterminer la distance minimale. De même, ils ne pourront désormais s'installer qu'au rez-de-chaussée ou au premier sous-sol des immeubles.

Les lieux de « divertissement » regroupent, selon ce règlement, les

